

**L'Université "Ovidius" de Constantza**  
**Faculté d'Histoire et Sciences Politiques**

**Le département d'histoire**

**Les priorités de la Roumanie dans l'approche globale de la sécurité dans le Caucase du Sud et l'Asie Centrale dans la perspective de l'OSCE**

Coordinateur scientifique :

Professeur universitaire **VIORICA MOISUC**

Candidat au doctorat :

**Traian Laurențiu HRISTEA**

Constantza

**2012**

## Table des matières

INTRODUCTION .....	4
Chapitre I: Les risques spécifiques de la dimension politico-militaire dans la zone d'OSCE .....	15
I.1. La parution de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe .....	15
a) Le contexte de la parution de la conférence.....	15
b) Le processus de Helsinki.....	18
c) La transformation de CSCE en OSCE .....	24
I.2. Des outils spécifiques pour prévenir les risques de sécurité circonscrite à la dimension politico-militaire de l'OSCE .....	29
a) L'OSCE - l'initiateur de mesures globales pour renforcer la confiance et la sécurité au niveau pan-européen.....	29
b) Le code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Le Code de conduite) .....	31
c) Les accords régionaux de contrôle des armements (articles II, IV et V de l'Accord de paix de Dayton) .....	33
d) Le Traité «Ciel ouvert».....	37
Chapitre II: Le traité sur la limitation des armes conventionnelles en Europe - la pierre angulaire de l'évolution du système de sécurité sur le continent.....	39
II.1. La négociation du Traité FCE sur les forces armées conventionnelles en Europe .....	39
II.2. L'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe pour lutter contre les risques de sécurité de l'OSCE .....	42
a) Des approches et des positions sur le régime FCE.....	43
b) Les coordonnées de l'adaptation du Traité FCE.....	44
c) La position de la Roumanie sur la décision d'adapter le Traité FCE.....	47
d) « Le programme d'ajustement » du Traité FCE.....	49
e) La réflexion de l'Accord d'adaptation des intérêts de sécurité de la Roumanie - le lancement du processus de ratification du traité tandis que la Fédération de Russie ne satisfaisait pleinement ses engagements dans le cadre du Sommet de l'OSCE d'Istanbul.....	51
II.3. La sécurité européenne dans le débat de l'OSCE avant Forum à Corfou.....	55

II.4. Le processus de Corfou - nouveau processus d'adaptation de l'OSCE aux nouvelles réalités.....	60
Chapitre III: L'importance des activités de la police dans le Caucase du Sud et en Asie Centrale.....	73
Chapitre IV: La dimension économique de la sécurité.....	83
IV.1. Des éléments de référence.....	83
a) Le Forum scientifique de Hambourg.....	84
b) La réunion consacrée à la protection de l'environnement à Sofia.....	88
c) La Conférence de Bonn.....	91
d) La Stratégie de Maastricht.....	96
IV.2. le rôle de la coopération internationale dans le domaine économique dans la réduction des tensions et la promotion de la sécurité .....	100
a) Le processus d'intégration économique au sein de l'UE et d'autres systèmes régionaux d'Europe centrale et Europe de l'Est.....	100
b) La Communauté des Etats indépendants (CEI).....	104
IV.3. Les limites de la dimension économique et environnementale au sein des contraintes générales de l'OSCE, les tendances des Etats participants de l'OSCE.....	108
IV.4. La réforme de l'OSCE - une formule de compromis?.....	113
Chapitre V: La dimension humaine.....	119
V.1. Des mécanismes et des institutions à mettre en œuvre les engagements des États participants de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine.....	119
a) La responsabilité de la mise en œuvre des engagements concernant la dimension de l'homme .....	119
b) Les réunions au sommet et des réunions <i>follow-up</i> .....	120
c) Les mécanismes pour la mise en œuvre des engagements spécifiques de la dimension humaine.....	121
d) Les institutions de l'OSCE pertinentes concernant la dimension humaine.....	123
d.1) Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.....	123
d.2) Le Haut Commissaire pour les minorités nationales.....	129
d.3) Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.....	132
d.4) l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.....	134
V.2. La Contribution roumaine à la promotion de la dimension humaine entre la dualité et le réalisme.....	137

V.3. La contribution de l'OSCE et de la Roumaine à la dimension humaine en Asie Centrale et du Caucase.....	149
a) Le Bureau de l'OSCE au Tadjikistan.....	156
b) Le Centre de Bichkek en Kirghizstan.....	158
c) Le Centre d'Astana au Kazakhstan.....	160
d) Le Centre de Ashabad en Turkménistan.....	161
e) Le coordinateur pour les projets de l'OSCE à Tachkent en Ouzbékistan.....	162
f) La Mission de l'OSCE en Géorgie.....	164
g) Le représentant personnel du Président de l'OSCE pour le conflit dans l'attention de la Conférence de Minsk.....	168
h) Le Centre à Erevan, en Arménie et le Centre à Bakou, en Azerbaïdjan.....	170
Chapitre VI: La réflexion dans la presse processus CSCE / OSCE et de la contribution de la Roumanie.....	172
VI.1. Les éléments de continuité dans la politique étrangère roumaine.....	172
a) Gheorghe Gheorghiu-Dej et le « printemps à Bucarest » .....	172
b) Nicolae Ceausescu et Le moment d'Août 1968.....	175
VI.2. Le début de la CSCE.....	180
a) Le contexte européen, avant la CSCE: la normalisation des relations entre les Etats, l'Europe redécouvre l'Europe ; Ostpolitik, le contexte européen.....	180
b) L'accord-Conférence européenne; le moment 1954, la proposition pour la conférence générale-européenne.....	186
c) Le développement de la CSCE.....	194
c.1) La réunion de Helsinki de 1972 à 1975.....	194
c.2) La réunion de Belgrade (de 15 Juin 1977 au 8 Mars 1978). Le contexte national et international.....	258
c.3) La réunion à Madrid (de 9 Septembre 1980 à 9 Septembre 1983). Le contexte national et international.....	290
C.4) La conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe, Stockholm (de 17 Janvier 1984 à 1921 Septembre 1986).....	342
c.5) La réunion de Vienne (de 4 Novembre 1986 à 19 Janvier 1989).....	353
CONCLUSIONS.....	361
BIBLIOGRAPHIE.....	367

## Résumé

La thèse "Les priorités de la Roumanie dans l'approche globale de la sécurité dans le Caucase du Sud et l'Asie Centrale dans la perspective de l'OSCE" vise à ajouter des informations nouvelles à la littérature spécialisée, en clarifiant les mécanismes et les institutions engagées dans l'activité circonscrite aux trois dimensions du concept de sécurité et de clarifier le contexte de la sécurité dans les zones du Caucase du Sud et Asie Centrale. J'ai choisi ce sujet en abandonnant les approches critiques, parfois scolastiques des études antérieures et j'ai préféré la perspective de l'OSCE en ce que concerne l'application de la politique étrangère de ces pays, mais aussi la manière dont la Roumanie a contribué à la promotion de la sécurité dans ces régions. Par conséquent, structurée en six chapitres, cette thèse est principalement destinée à traiter des divers aspects de la sécurité de l'OSCE et leur ingérence dans les activités, dans le Caucase du Sud et en Asie Centrale, en soulignant aussi les défis et les menaces qu'ils affrontent actuellement.

La sélection des sujets abordés dans ce travail a été fondée sur la définition du concept de «sécurité globale» - tel qu'il est utilisé aujourd'hui, pour inclure la plupart des questions liées aux aspects politiques et militaires de la sécurité, les droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie, la tolérance, la primauté du droit, ceux qui regardent les minorités nationales, les contacts humains et la sécurité internationales, mais aussi la garantie de la liberté à travers les facteurs économiques et environnementaux.

La thèse analyse les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des engagements des pays participants à l'OSCE dans la perspective de ces trois dimensions et aussi les mandats des institutions OSCE impliquées dans ce domaine. Une section centrale de l'œuvre est dédiée à la contribution de la Roumanie dans la promotion de cette dimension, principalement aux problèmes du Caucase du Sud et de l'Asie Centrale.

Dans l'introduction sont exposées l'importance et l'actualité du sujet, continuées par la formulation des objectifs de l'étude, qui sont suivis de plus dans mon travail. J'ai souligné au cours d'introduction le choix de décrire l'OSCE comme un processus unique et novateur à bien des égards, par son action continue d'«européanisation» des concepts de sécurité qui ont caractérisé les relations étrangères d'après-guerre, ce qui finalement, a apporté à la table des négociations des états neutres non-alignés avec les états membres des alliances militaires adverses.

Tout en abordant l'évolution historique de cette organisation, j'ai présenté le contexte dans lequel elle est apparue, tout d'abord en vertu de la *Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe*. J'ai fait référence à ce moment historique, plus exactement à la réflexion des relations politiques internationales au cours de la «guerre froide», mais aussi à la transformation de CSCE en OSCE, en tant que processus organique d'évolution continue, en permanente quête de la formule la plus appropriée pour les situations difficiles dans le développement de cette région. En débutant avec la brève présentation de l'évolution historique, j'ai élargi le domaine d'action de coopération entre les États, avec l'introduction de nouveaux domaines dans l'analyse de la coopération. Pour cela, je me suis concentré sur les progrès qui caractérise le contexte géopolitique, et surtout sur l'accélération de la construction de l'OSCE après la "guerre froide", marquée par l'esprit du temps, en particulier par l'optimisme exprimé dans la Charte de Paris pour une Nouvelle Europe et dans d'autres documents de l'OSCE, adoptés au début des années '90 du siècle dernier.

En outre, je dois mentionner que mon travail a mis l'accent sur les transformations et les conséquences de la signature de l'Acte Final d'Helsinki en 1975, un événement qui a favorisé CSCE/OSCE d'accumuler un nombre important d'engagements après cette date.

Le monde a changé depuis 1975 jusqu'à présent, ainsi que les outils dédiés à la communauté internationale, en particulier à l'OSCE, afin de promouvoir ces engagements. La plupart des documents sont devenus depuis des normes pour d'autres organisations internationales. Un exemple a été, l'*acquis* en matière de droits de l'homme adoptées par la Conférence, en ce que concerne la dimension humaine (Copenhague, 1990), où les pays participants ont fondé un ensemble de normes dont le niveau n'a pas été atteint jusqu'à cette date et qui continue à déterminer l'activité et à évaluer leur niveau de développement démocratique. Non par hasard, cet ensemble de valeurs a été pris plus tard par l'Union Européenne et utilisé comme une base pour établir les critères politiques d'évaluation des candidats à l'adhésion.

À partir des implications politiques des engagements de l'OSCE j'ai mis en évidence leur unique pour plusieurs raisons: tout d'abord, elles s'appliquent à un niveau supérieur à celui donné par la norme internationalement reconnue, d'autre part, ces normes s'appliquent à tous les Etats participants, puisque les décisions sont prises par consensus, tout État participant ne peut pas justifier leur application sélective, tenant compte uniquement de quelques engagements. Troisièmement, l'OSCE estime que la mise en œuvre des engagements

prise dans l'un des Etats participants est en fait une préoccupation pour tous les États, et cela a été particulièrement évident dans la dimension humaine telle qu'elle a été convenue à la Conférence de Moscou, en 1991.

En présentant l'évolution historique de cette organisation a été revu (et analysé) un nombre impressionnant des actifs alloués à la dimension humaine, aucun existant dans les années quatre-vingt-dix du siècle dernier.

L'Acte Final d'Helsinki, qui vise globalement la sécurité, a été le premier document international qui a ajouté le fait que les droits de l'homme et les libertés fondamentales est un sujet de préoccupation importante pour la communauté internationale et de ses sujets. Depuis ce jour, la protection des droits et des libertés fondamentales est devenu l'un des dix principes fondamentaux régissant les relations internationales, ayant le même niveau et statut reçu par les autres principes qui représentent les postulats classiques des relations internationales connues au début de l'ère moderne.

J'ai examiné ensuite les aspects de développement économique de l'impact des activités environnementales qui ont toujours été une partie importante des activités de l'OSCE, ce qui reflète, en fait, l'approche globale de l'Organisation sur les questions de la sécurité.

Je me suis donc arrêté sur l'importance de l'adoption de l'Acte Final d'Helsinki en 1975, lorsque les participants ont „distribué” les activités de l'organisation dans "dimensions" et la dimension économique et environnementale ont représenté ce que les Etats ont appelé "Panier II", c'est-à-dire le domaine de la préoccupation qui vise les questions de sécurité découlant de développement économique ou de l'absence de celui-ci, la science, la technologie, la protection de l'environnement.

"Le vent des changements " en Europe Centrale et Europe de l'Est a été favorisé par la reconnaissance des principaux idéologues du socialisme (l'école soviétique) des limites que le système d'économie planifiée a sur les progrès de la société en général. L'idéologie soviétique a commencé à réaliser que le système économique communiste atteint ses limites. Il était pourtant impossible de reconnaître qu'il a été un échec, parce que cela signifiait pratiquement la perte de la puissance absolue, il pourrait toujours essayer une réforme „en haut" du système de production comme la mise en œuvre des "soupapes" de sorte que l'économie "de marché" puisse remplacer ce que le système d'économie planifiée s'est révélée incapable de le faire.

Pour mettre en évidence cet aspect, j'ai identifié la façon dont les États du bloc communiste ont introduit depuis l'Acte Final d'Helsinki, une „échappatoire” en essayant de légitimer les efforts visant à surmonter l'état de stagnation et de récupération des conditions de l'adaptation de leur système économique aux données de la concurrence, issue de la plus évidente supériorité du modèle occidental de l'efficacité économique. Ainsi, le document stipule que «les efforts visant à développer la coopération dans le commerce, l'industrie, la science et la technologie, l'écologie et d'autres domaines économiques contribuent à renforcer la paix et la sécurité en Europe et dans le monde»<sup>1</sup>.

En considérant les données politiques, la situation n'était pas «mûre» parce que le système socialiste avait suffisamment ressources de développement. Dans l'arène politique les réformes économiques ont reçu le «feu vert» avec l'arrivée de Gorbatchev en URSS et le commencement de leurs propres tentatives pour adapter l'économie aux méthodes de travaux perçues comme plus efficaces<sup>2</sup>. Ces tentatives étaient, en fait, des essais «d'embellissement» de l'économie centralisée. Ils avaient un gros inconvénient: ils s'appliquent aussi dans les états du système du CAER qui conservaient encore la mémoire du système de marché capitaliste qui précède la Seconde Guerre mondiale. En outre, les premières tentatives ont commencé à apporter quelques effets secondaires indésirables par ses initiateurs - l'émergence de nouvelles élites économiques intéressées, en fait, dans la promotion de profondes réformes économiques structurelles. De nouvelles élites étaient au courant que ces réformes ne pouvaient pas être promues sans changer le système politique de cette époque.

## Le fonds documentaire

L'information utilisée dans la construction de mon travail ester constituée par des documents primaires signés ou adoptés<sup>3</sup> par les États participants de l'OSCE à l'occasion de diverses réunions et des forums de la CSCE/OSCE publiés. Comme sources bibliographiques ont été utilisés une série de documents et d'études, principalement publiés par les institutions

<sup>1</sup> *Acte Final d'Helsinki*, chapitre *La coopération dans l'économie, la science, la technologie et de l'environnement*, p 17.

<sup>2</sup> "Hozrasciot" a inclus dans le concept de la „perestroïka” en URSS, "l'auto-gestion économique et financière,, dans la politique de construction de la société socialiste multilatéralement développée dans la R. S. Roumanie ou d'autres variations similaires dans les pays socialistes.

<sup>3</sup> Les documents CSCE /OSCE sont des documents politiques reflétant la nature politique de l'organisation. Ces documents n'avaient et n'ont pas le poids juridique des traités en vertu du droit international. Généralement, les documents fondamentaux tels que l'Acte Final d'Helsinki ou des déclaration qui doit être signées au plus haut niveau, tandis qu'au niveau des ministres des affaires étrangères ou des membres du Conseil Permanent, les documents sont adoptés par consensus. Cette pratique est maintenue à jour. Par conséquent, leur signature et leur adoption représentaient des engagements politiques pris par consensus et politiquement contraignant pour chaque pays participant, a partir de l'Acte Final d'Helsinki en 1975.

de recherche spécialisées dans les relations internationales, ainsi que d'autres qui ont eu comme sujet de travail de l'OSCE, tel CORE - Centre recherche sur l'OSCE, Hambourg. J'ai utilisé également mon expérience acquise au cours de l'activité au sein de l'organisation, ce qui m'a permis d'entrer en contact direct avec la préparation, la négociation, l'adoption de divers documents, mais aussi avec leur façon d'être perçues par les partenaires de discussion, et leur application dans différentes situations et circonstances.

## La structure de l'œuvre

Le travail est structuré dans : l'introduction, six chapitres, la conclusion et une bibliographie.

J'ai regroupé dans **le premier chapitre** les risques de sécurité spécifiques à la dimension politico-militaire dans la région de l'OSCE. Pour atteindre cet objectif, j'ai présenté les principales étapes qui ont conduit à la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe, une attention particulière étant accordée au processus d'Helsinki et à la transformation de CSCE en OSCE. J'ai souligné certains des outils spécifiques pour prévenir les risques de sécurité circonscrites à la dimension politico-militaire de l'OSCE, visant à mettre en évidence l'idée que l'OSCE a initié les mesures conçues pour renforcer la confiance et la sécurité pan-européennes. De la même façon j'ai exposé par des exemples contenant des informations sur les trois instruments du domaine politique et militaire - Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Code de conduite), des accords régionaux de contrôle des armements (articles II, IV et V de l'Accord de paix de Dayton) et le traité „Ciel ouvert”.

**Le deuxième chapitre** se réfère au Traité sur la limitation des armes conventionnelles en Europe (CFE) - la pierre angulaire du développement du système de sécurité en Europe. Ont été présentés les éléments clés qui ont marqué les négociations du Traité CFE, et aussi les causes qui ont déterminé l'adaptation du Traité sur les forces conventionnelles en Europe pour lutter contre les risques de sécurité de l'OSCE. Dans ce contexte, ont été présentés quelques approches et positions sur le régime CFE, les coordonnées de son adaptation et la position de la Roumanie sur la décision d'adapter le Traité CFE, en s'attaquant notamment au processus de ratification juridique comme une réflexion sur les intérêts de sécurité de la Roumanie. L'échec de la Fédération de Russie dans la mise en œuvre de ce traité a conduit à un examen de l'ensemble du tissu du contenu idéationnel du débat sur la sécurité européenne, surtout après les événements de Géorgie (Août 2008), de sorte, j'ai examiné les implications de la

sécurité européenne dans le contexte de processus de Corfou et la nécessité d'adapter l'OSCE aux nouvelles réalités.

Des éléments tels la pertinence des activités de la police dans le Caucase du Sud et en Asie Centrale ont été analysées dans **le troisième chapitre** de la thèse, dans lequel j'ai présenté en détail la participation active de la Roumanie, une fois adoptées les décisions politiques du Conseil Ministériel de l'OSCE à Bucarest en Décembre 2001, au cours du développement des activités de la police de l'OSCE dans les pays du Caucase du Sud et en Asie Centrale. J'ai commencé l'analyse de la prémissse que les États dans ces deux régions devraient être aidés à déterminer le comportement des institutions démocratiques en conformité avec les engagements pris lors de l'adhésion. Ont a présentés, un par un, les éléments dans lesquels la Roumanie a participé et on a offert quelques exemples de bonnes pratiques pour les Etats de la région en abordant de façon schématique les crises de Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Kirghizstan, Tadjikistan, Kazakhstan, Ouzbékistan et Turkménistan.

En ce que concerne le positionnement de la Roumanie dans la frontière extérieure de l'UE en contact immédiat avec la zone concernée, ça ne peut pas que conduire à une mobilisation des efforts à cet égard. L'histoire de la coopération politico-militaire et les contacts avec ces états ne feront que croître l'influence roumaine dans la région, non pas pour une exportation d'idéologie ou d'influence, dans le sens classique du terme de l'idée, mais un désir de se garder face à de nouveaux défis pour la Roumanie comme membre de l'UE.

**Le quatrième chapitre** de cette thèse est consacré à la dimension économique. Au cours de la CSCE ont été organisées quelques réunions consacrées à la dimension économique et environnementale importante, que j'ai choisi de présenter séparément. Ces événements ont été le Forum scientifique de Hambourg (1980), la réunion consacrée à la protection de l'environnement à Sofia (1989) et la Conférence sur la coopération économique en Europe et, le plus important d'entre eux, celui organisé à Bonn en 1990. Les événements sont présentés à la fois en termes de charge de la délégation roumaine et celle de ses objectifs, que en termes de cibles qui ont visé de domaines considérés comme d'actualité pour la sécurité et la stabilité du l'hémisphère du Nord: l'énergie alternative, la production alimentaire, la médecine, sciences humaines et sociales.

L'objectif principal a été celui de présenter le cadre du Forum scientifique de Hambourg, la façon dont les concepts se sont développés lors de la réunion à Sofia dédiée à la protection de l'environnement, le raffinage des aspects de la transition vers l'économie de

marché, tels qu'ils ont été fournis par la Conférence de Bonn, et aussi les directions insérées dans la Stratégie de Maastricht. On n'a pas négligé le rôle de la coopération internationale dans la réduction des tensions et la promotion de la sécurité, tel le processus d'intégration économique au sein de l'UE, la création et le fonctionnement de l'espace du commerce libre centrale-européen, celui de la Communauté des Etats indépendants. J'ai essayé de présenter aussi des limites économiques et environnementales dans les contraintes générales de l'OSCE et les tendances des états participants de l'OSCE. Une attention particulière a été accordée aux discussions sur la réforme de l'OSCE comme formule de compromis pour relancer l'organisation.

**Le cinquième chapitre**, „La dimension humaine” se réfère aux „mécanismes et les institutions pour la mise en œuvre des engagements des États participants à l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine”, ce chapitre comprend un examen sur la façon dont les États participants de l'OSCE ont exercé la responsabilité de l'application de engagements spécifiques de cette dimension, la façon dont les débats ont été organisés dans ce domaine et le caractère de "sources des obligations" que les réunions ont eu. Ce chapitre présente, brièvement, les deux mécanismes pour la mise en œuvre des engagements de la dimension humaine disponibles aux Etats participants de l'OSCE, et les outils offerts par les institutions comme aide et de contribution à l'application uniforme de ces engagements par les Etats. J'ai commencé à présenter les fonctions des institutions de l'OSCE, à savoir le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) lequel s'est consacré à la construction et le développement de la démocratie et d'une culture qui promeut les droits de l'homme et la démocratie tout en assurant le transfert des préceptes démocratiques et juridiques en travail concret, des autorités des États participants.

BIDDH fournit la facilitation du dialogue entre les gouvernements des pays participants et la société civile participant de ces pays, en soutenant la réunion annuelle de l'organisation consacrée à la mise en œuvre de ces engagements dans la dimension humaine. L'œuvre la plus connue du BIDDH est l'organisation et la de surveillance des élections.

Les activités du BIDDH relatives à la démocratisation de la société dans les programmes à long terme sont conçus pour aider les gouvernements des Etats participants à l'OSCE afin qu'ils soient plus transparents, responsables de ses membres de la société. Les domaines couverts par ces activités ont été les suivants: la primauté du droit, la gouvernance

démocratique, l'égalité des chances, la migration et la liberté de mouvement, le soutien de processus législatif<sup>4</sup>.

Si dans le domaine de la consolidation de la primauté du droit BIDDH contribuera de manière significative à la promotion des réformes judiciaires, en soutenant des programmes de formation professionnelle et d'assistance pour les juges, les avocats, les procureurs et les représentants du gouvernement ou de la société civile, les activités liées à la gouvernance démocratique ont considéré un plus large éventail, en visant le secteur gouvernementale à la fois et celui de la société civile.

Dans la deuxième partie, j'ai présenté le rôle de la Haut-Commissaire pour les Minorités Nationales. L'une des tâches les plus importantes du Haut Commissaire est de travailler avec les gouvernements des Etats participants de l'OSCE dans un climat de totale confiance.

Son travail a été couronnée de succès jusqu'à présent et a été reflété pas seulement dans les rapports envoyés à ceux qui sont intéressés, mais aussi par une série de recommandations<sup>5</sup> que les États participants prennent généralement en considération, en particulier lors de l'application de certains projets visant à améliorer les capacités institutionnelles et les pratiques visant les droits des minorités nationales. Jusqu'à présent, il n'y a pas des échecs dans l'activité de HCMN, grâce à la façon dont il sélectionne le temps de son intervention et parce qu'il fonctionne en toute confiance.

Dans ce chapitre, j'ai également exposé le traitement ambivalent que la Roumanie a approché dans le cadre de l'OSCE, l'idée de «dimension humaine» en tant que pilier de la sécurité globale en Europe. Tout en exposant la contribution roumaine à la promotion de la dimension humaine entre la dualité et de réalisme, j'ai accentué l'emplacement contextuel donné par les conditions dans lesquelles la guerre froide était le principal moyen de

---

<sup>4</sup> Il serait intéressant de noter qu'à la suite des rapports provisoires de BIDDH sur les élections parlementaires en Géorgie, 2003, les élections présidentielles en Ukraine en 2004, ainsi que ceux parlementaires de Kirigzstan en 2005, les autorités ont été contraints par les mouvements de rue d'adopter les recommandations des rapports de BIDDH et d'organiser des élections à nouveau, des élections abouti à la victoire de ceux qui ont été lésés dans le processus électoral. Le succès et l'influence politique du BIDDH dans la société civile et au sein des partis démocratiques des Etats du Caucase du Sud et de l'Asie Centrale, considérés comme proches à la Fédération de Russie, a conduit Moscou à réagir violemment à l'activité du BIDDH et de limiter par des actes de procédure l'impact de ce bureau dans le domaine de la responsabilité de l'OSCE.

<sup>5</sup> Les recommandations sont publiques et accessibles à ceux qui sont intéressés. Parmi eux se trouvent: le droit à l'éducation des minorités nationales, les droits des minorités nationales d'utiliser leur langue maternelle, la participation des minoritaires dans la vie publique; les émissions dans les langues minoritaires, les pratiques de la police dans les sociétés multiethniques.

manifestation des relations internationales en Europe, étant de plus en plus évident que la période de tension et celle de détente qui ont suivi n'étaient pas suffisantes pour assurer des garanties de sécurité et la stabilité, ni pour le bloc occidental ni pour celui de l'Est.

J'ai souligné une expérience unique à sa manière, celle de l'utilisation du concept comme un outil pour promouvoir les intérêts de sécurité d'origine géopolitique, et puis de considération des valeurs liées à cette dimension, à la suite des réformes introduites après les événements de 1989.

Une autre question abordée dans ce chapitre a été consacrée à la promotion de la contribution de l'OSCE et de la Roumanie dans la mise en œuvre des engagements de la dimension humaine en Asie Centrale et en Caucase, à partir de la double expérience de notre pays au sein de l'organisation. A cette époque, la CSCE/OSCE et ses institutions, mais aussi ses missions sur le terrain ont largement utilisé les mesures «douces» pour promouvoir la sécurité, tels l'avertissement verbal et la critique de manque de dialogue ou l'isolement international, même tandis que la troisième partie de la région du conflit a été très active dans la promotion et l'affichage d'un fort potentiel de chantage.

En ouvrant des missions ou des centres dans la plupart des pays de la région, et par leur développement en tant que des bureaux régionaux de l'organisation accrédités dans les Etats de résidence, la CSCE/OSCE a été en mesure de limiter ou de prévenir les effets de contagion de l'instabilité et l'insécurité. Ces missions ont porté sur les aspects structurels du conflit et ont eu d'importantes contributions en particulier dans les domaines concernant la dimension humaine: le renforcement des institutions, la surveillance des élections, la promotion des droits de l'homme et des minorités nationales, l'appui institutionnel dans les activités de gestion de la police aux frontières, et la réforme du secteur de la sécurité, le développement de la société civile<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> En base des mandats négociés par tous les participants, y compris les États de résidence, présences territoriales l'OSCE ont un certain degré d'autonomie dans le développement de leur activité. Elles reflètent le travail de s'acquitter de leur mandat leurs confié par le Conseil Permanent dans des rapports d'activité ou des rapports spéciaux qu'on envoie à la présidence en exercice. Cet organisme examine le contenu des rapports pour faire une première évaluation de la cohérence avec le mandat et, à travers le Secrétariat de l'OSCE, distribue les rapports à tous les Etats participants, y compris les pays d'accueil. Ainsi, les présences territoriales ont augmenté leur influence dans les décisions de l'OSCE et sont pris en considération par les pays d'accueil. Parfois, les questions sensibles, par exemple, les résultats des élections et les recommandations résultant de l'analyse de ces élections ne sont pas inclus dans les rapports des présences territoriales, mais par les missions d'observation des élections organisée par les institutions, avec le consentement de l'hôte. À son tour, l'hôte peut répondre aux dispositions des rapports de présences régionaux dans le cadre des réunions d'analyse au sein du Conseil Permanent et livre des explications supplémentaires concernant la façon de respecter de ses engagements ou des mesures internes pour remédier aux carences. En ce que concerne les rapports de missions d'observation

Dans ce contexte, pour les nouveaux Etats indépendants de la région euro-asiatique la CSCE/OSCE a été le point de référence principal dans la reconstruction démocratique.

La Roumanie est l'une des démocraties du continent qui a grandement bénéficié de l'expérience et des outils de l'OSCE dans ses efforts pour construire une société démocratique fondée sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits des minorités nationales. Dans ce contexte, l'expérience individuelle de la Roumanie et sa transition du totalitarisme vers une société démocratique ont été un exemple pour les pays de la région, dans une atmosphère de compréhension et la coopération mutuelles. Entre eux on peut identifier la tendance positive du développement des relations avec le Haut Commissaire pour les Minorités Nationales, en particulier en contribuant à une meilleure compréhension de la communauté internationale sur la situation en Roumanie.

Tant comme pays participant, et en particulier au cours de la présidence en exercice, la Roumanie a tenté, en premier lieu, à regarder "à travers les lunettes de la région" les réalités locales et de fournir une expertise qui correspondent le mieux à l'endroit et le moment choisis pour ces états et de ne pas exacerber les objectifs résultant des exercices ou des écoles de pensée qui disposaient seulement d'une base spéculative. Deuxièmement, la Roumanie a évité "de pointer du doigt" des Etats de la région (alors que leurs erreurs dans le domaine du respect de leurs engagements concernant la dimension humaine dans la région ont été mises en évidence par d'autres Etats de l'OSCE) pour mettre en évidence leur progrès dans les différentes réunions dédiées à la dimension humaine différentes.

Troisièmement, la Roumanie a contribué directement dans l'organisation tout en écoutant les pays d'Asie Centrale et du Caucase, elle a „plié l'oreille" à la critique que ces pays ont fait aux Etats avec des démocraties solides, dans un effort pour les rendre responsables d'un dialogue de substance sur les questions de la dimension humaine.

---

électorale, leurs recommandations sont souvent considérés par l'État d'accueil dans le processus de modification des lois ou des procédures évaluées par la mission d'observation, entièrement ou partiellement. Mais il est nécessaire de souligner ici la nature de la coopération et non obligatoire que comporte cet exercice de l'OSCE - Etat d'accueil. Le but de ces rapports est d'aider l'hôte à appliquer correctement les normes de la dimension humaine dans un délai raisonnable, non pas d'identifier la culpabilité. Cette approche coopérative est parfois difficile, exige longtemps, mais elle est la seule qui a assuré le succès d'une certaine façon, sinon l'hôte a toujours une possibilité de s'opposer à l'activité de la présence territoriales à l'occasion des discussions sur le renouvellement de son mandat. Un exemple d'échec à cet égard a été offert en 2009 par la Russie qui a bloqué les activités de l'OSCE en Géorgie en ce que concerne la surveillance de la région séparatiste Tshimvali, reconnue seulement par la Fédération de Russie de l'espace OSCE en tant qu'Etat indépendant "Ossétie du Sud".

Quatrièmement, la Roumanie a contribué régulièrement dans l'organisation, soutenant un système plus souple, personnalisé, de chaque pays dans la région, et a la renonciation de l'approche "nous" - "eux" dans le cadre de l'OSCE.

Cinquièmement, mais pas finalement, la Roumanie a contribué par des experts dans les transformations spécifiques de ces pays, soit directement, au niveau bilatéral ou à travers le déploiement de missions sur le terrain et les présences dans ces pays. En ce sens, quelques exemples sont les suivants: Bureau de l'OSCE au Tadjikistan, le Centre de Bichkek, Kirghizstan, Centre d'Astana, au Kazakhstan, Centre de Achgabat, Turkménistan, Le coordonnateur de projet de l'OSCE à Tachkent, en Ouzbékistan, la Mission de l'OSCE en Géorgie, Le représentant personnel de la présidence en exercice de l'OSCE pour les conflits à l'attention de la Conférence de Minsk, Centre d'Erevan, Arménie et le Centre de Bakou, en Azerbaïdjan.

Dans le **sixième chapitre**, intitulé «La couverture médiatique du processus de la CSCE/OSCE et de la contribution de la Roumanie», j'ai inclus la façon dont les résultats des recherches ont été reflétés dans les sources publiques de l'époque, les questions en l'attention de la CSCE/OSCE et les approches de ces sujets. Tout en considérant la réalité du temps et le fait que le journal "Scînteia" («l'Etincelle») était le seul pilier de la politique étrangère autorisé à présenter l'avis du public, j'ai fait appel à une enquête auprès de ces articles, qui a été conçue moins idéologique que possible, tout en conservant des éléments de substance importantes pour les moments présentés dans le document.

La période de 1965 à 1971 a été une «bonne» période de l'histoire totalitaire roumaine. On a enregistré une augmentation du niveau de vie et les prix de produits de consommation étaient acceptables. On a autorisé les voyages à l'étranger, et la culture a connu un retour à la normalité relative, y comprise la liberté d'expression et la propriété privée a tiré des avantages de la construction de logements pour particuliers et par le soutien temporaire offert aux petites entreprises.

J'ai initié mon approche par la présentation de l'analyse de l'activité roumaine sur la scène politique et son rôle dans la construction de climat géo-politique. Comme indiqué dans le premier chapitre, la CSCE a commencé quelques années avant la conférence de la CSCE dans une période de relative détente par rapport aux relations entre Orient et Occident, quand un compromis politique entre les Etats ayant des intérêts différents est préférable à la guerre

froide. La conférence d'Helsinki était liée à la détente qui s'était affirmée sur le continent et, à son tour, la détente a été confirmée et consolidée par les résultats de la conférence.

Lors de la Conférence, la Roumanie a eu comme plus haute priorité la renonciation à la force ou à la menace de la force dans les relations entre les Etats participants. La renonciation à la force ou à la menace de la force est devenue un enjeu fondamental de la politique étrangère de la Roumanie, un sujet qui a ses racines dans les événements d'Août 1968. La position de la Roumanie compliquait les relations militaires dans le cadre du Traité de Varsovie, mais lui a permis d'apporter des contributions importantes dans le processus de la CSCE, en particulier dans la première moitié, quand les questions liées au désarmement et à la résolution pacifique des différends était plus importante au cours de la conférence. La Roumanie était intéressée à maintenir son statut privilégié sur la scène internationale, ce qui lui a apporté du prestige et des avantages économiques importants.

Pour les Etats membres de la Communauté Européenne était très important que la CSCE et ses documents consacrent des obligations pour les Etats participants en ce que concerne le respect des droits de l'homme. En même temps, en particulier dans le camp occidental, il y avait un certain scepticisme, y compris ce lié au fameux «Panier III». Ce panier a été destiné principalement à une amélioration de la dureté du communisme; l'Occident a eu des difficultés à comprendre la transformation et le développement de cet enjeu diplomatique.<sup>7</sup> L'Acte Final exigeait le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, la liberté religieuse, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Il exigeait également la promotion et l'encouragement de l'exercice effectif des droits et libertés civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, des libertés religieuses et le respect des droits des minorités à l'égalité devant la loi. En collaboration avec la coopération humanitaire étaient également: les contacts entre les personnes, les mariages mixtes, le regroupement familial et le droit de voyager pour les affaires. En fait, la substance du principe des droits de l'homme était d'insérer dans le champ de la CSCE un point de vue démocratique et humain à la fois unique et avec de grands effets durables. La dimension humaine a fait l'objet d'affrontements aigus, ce qui a entraîné

---

<sup>7</sup> "Personnellement, j'étais sceptique au début sur l'impact de Panier III. (...) Nous avons soutenu le Panier III sur les droits humains pour soutenir l'amélioration de la dureté des régimes communistes et pour établir des critères internationaux pour forcer les Soviétiques à ne pas supprimer les émeutes - disait Kissinger. Nous pouvons être satisfaits de ce qui a été réalisé sans nous attribuer le crédit que correctement doit être attribué à des personnalités telles que Havel, Lech Walesa ou à leurs contemporains, qui ont métamorphosé un problème dans un triomphe diplomatique de l'esprit humain. (Voir Henry Kissinger, Années de renouveau, Londres, Weidenfeld & Nicholson, 1999, p 663)

une compréhension - d'accepter le passage à L'Acte Final de la dimension humaine en échange d'inscriptions dans L'Acte des principes de l'inviolabilité des frontières.

D'autres faits marquants ont été les suivants: L'Accord général sur la Conférence européenne, le moment 1954, le lancement de la proposition de la conférence générale-européenne.

Dans le cadre du développement de la CSCE, un rôle particulier a été joué par:

**1. La réunion de Helsinki 1972 - 1975**, où la Roumanie a participé activement à la vie internationale et a apporté une contribution importante au dialogue européen, compte tenu de problème de la sécurité européenne de premier plan;

**2. La réunion de la Belgrade (de 15 Juin 1977 au 8 Mars 1978)**, qui, dans les perspectives de la Roumanie, a été une régression vis-à-vis de la réunion d'Helsinki. La paix régnait en Europe, mais c'était une «paix armée». Sur le continent européen été concentrées les plus grands forces armées et des moyens de destruction massive. Certains ont idéalisé «les mesures d'augmentation de la confiance et de renforcement de la stabilité sur le continent» - la notification des grandes manœuvres militaires et l'invitation des observateurs à toutes ces actions ont été jugées insuffisantes dans les conditions de l'accélération de la course aux armements. A la réunion, non seulement on n'a pas adopté des mesures dans le domaine militaire, mais on n'a établi ni même le cadre minimum pour examiner et les vérifier, bien que les Etats participants ont exprimé à plusieurs reprises leur préoccupation pour la situation militaire en Europe;

**3. La réunion de Madrid (Septembre 9, 1980 à 9 Septembre 1983)**, où le chef de la délégation roumaine, l'ambassadeur Ion Dăncu, a fait une présentation exhaustive des dix propositions concrètes diffusées par la Roumanie en tant que documents officiels de la réunion ... en ce que concerne les voies et les moyens de développement de la collaboration, la promotion de la détente, le désarmement et la sécurité en Europe et dans le monde entier.<sup>8</sup> Encore une fois, les propositions de la Roumanie ont excellé dans l'absence de toute référence à ce qui aurait signifié la compréhension de l'Ouest de la notion de droits et des libertés de l'homme.

---

<sup>8</sup> "Scînteia", no. 11921 du 18.12.1980, *Les principales propositions de la Roumanie à la réunion de Madrid*, page 6.

La première partie de la réunion de Madrid a pris fin le 19 Décembre 1980. Au cours des six semaines de débats, tant en séance plénière et dans les cinq groupes de travail pour mener à bien une évaluation complète de la mise en œuvre de l'Acte Final d'Helsinki. L'absence de résultats significatifs dans le processus de renforcement de la sécurité sur le continent, était, dans de nombreuses interventions, couplée à la détérioration du climat politique international. En particulier, on a souligné l'importance des efforts pour la reprise et le renforcement du processus de la détente en Europe. Le but de maintien de la légitimité externe du régime communiste, a augmenté tant pour la direction de la Roumanie, que le président Nicolae Ceausescu dévoilait à nouveau les points de vue et les objectifs de la Roumanie sur les questions de la sécurité européenne dans le message télévisé de Nouvel An le 1 Janvier 1981.

Du 27 Janvier à 5 Mars 1981 c'est écoulée une nouvelle étape dans les travaux de la réunion: la discussion sur les 85 propositions sur lesquelles le document final de la réunion de Madrid devait être fait.

Les propositions de la Roumanie étaient incluses dans le projet de document des pays neutres et non alignés, la plupart des points fixés par eux, suivaient les prise de positions promues par la Roumanie à la réunion préparatoire. La proposition présentée par notre pays sur la convocation de la Conférence sur le désarmement en Europe, dans le cadre du processus de la CSCE, les initiatives pour une coopération accrue entre les pays participant dans le domaine de l'économie, la science et la technologie, le document de la Roumanie regardant les conséquences de la CSCE trouvait son reflet dans le document des neutres et non alignés. Le 8 Septembre 1983, lors des séances plénières de la journée, le ministre roumain des affaires étrangères, Stefan Andrei, a révélé des résultats positifs de la réunion, en affirmant que la *Roumanie considère le consensus atteint particulièrement important pour la convocation de la conférence consacrée aux mesures visant à accroître la confiance, la sécurité et le désarmement en Europe.*<sup>9</sup>

#### **4. La conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe, Stockholm (de 17 Janvier 1984 à 1921 Septembre 1986)**

---

<sup>9</sup> Pour lire le discours en détails, voir "Scînteia", no. 12766, 09/09/1983, *La position de la Roumanie / ... / concernant la réunion de Madrid, les tâches immédiates et futures pour le développement ultérieur de processus de la sécurité et la coopération en Europe, présentées par le ministre roumain des Affaires étrangères*, page 8.

L'objectif de la conférence était de renforcer la confiance et la sécurité, le désarmement, l'application effective du principe de ne pas utiliser la force ou la menace ou l'emploi de la force dans les relations mutuelles. Le chef de la délégation roumaine, l'ambassadeur Constantin Ene, a souligné la grande importance que la Roumanie attachait à la convocation de la conférence, comme une étape concrète vers l'approfondissement du processus de la sécurité et la coopération en Europe. Selon la Roumanie, la Conférence a été conçue pour agir comme un cadre de négociation pour permettre l'adoption des mesures efficaces de confiance et de désarmement sous le strict respect des normes de la CSCE, pour assurer la participation de tous les 35 pays, comme Etats souverains et indépendants, en dehors des alliances militaires. La rédaction du document sur la réunion a été faite sur le projet diffusé par la Roumanie et a inclus des dispositions sur la contribution que le Sud de la Méditerranée apportait à la conférence, les organismes de travail, les règles de procédure, la relation entre la conférence et les réunions de la CSCE.

Bien que beaucoup ont parlé de l'échec de la conférence, en particulier après aucun résultat concret des réunions d'experts d'Ottawa et de Berne sur les droits de l'homme et les contacts entre les gens et le Forum culturel de Budapest, la conférence de la capitale de la Suède s'est terminée avec succès. Le succès a été le résultat de la volonté politique des deux grandes puissances de parvenir à un accord et de la rencontre au sommet de Reykjavik, l'automne de 1986, qui a couronné les efforts des Etats petites et moyennes, parmi lesquels la Roumanie.

## **5. La Réunion de Vienne (de 4 Novembre 1986 à 19 Janvier 1989)**

La réunion a eu lieu dans le contexte des efforts visant à relancer les Etats totalitaires dans leur développement économique tout en conservant l'organisation interne du système soviétique. La principale cause de l'échec économique roumain a été la tentative de Nicolae Ceausescu de créer une économie basée sur le modèle de la révolution industrielle, même si les économies occidentales expérimentaient la révolution de l'information. Encore une fois, les autorités de Bucarest faisaient recours à l'application de leurs engagements pris dans le domaine des droits de l'homme, notant que certaines dispositions ont ouvert la voie de l'interférence dans les affaires intérieures d'autres Etats, la violation de la souveraineté nationale et de l'indépendance, elles stimulaient et encourageaient les «activités et les événements obscurantistes" rétrogrades, elles stimulaient aussi "l'émigration" et

encourageaient «le vol de l'intelligence», en frappant dans les intérêts de développement économique et social. Par conséquent, la Roumanie a fait une déclaration interprétative en refusant de s'assumer un engagement à mener à bien ces dispositions du Document final, auquel elle a présenté des amendements qui n'ont pas été acceptées, des dispositions qu'elle jugeait être inapproprié à ce moment-là. Le document final a été présenté en cinq parties, entre le 29 Décembre 1989 et le 6 Janvier 1990. Le 9 Janvier 1990 le journal «Adevărul» sous le titre "Retour à l'Europe", annonçait que "par une déclaration officielle faite par le ministère des affaires étrangères, la Roumanie a retiré ses réserves et déclarations interprétatives formulées par l'ordre personnel de celui qui s'était réservé le droit à la parole et de décider au nom du peuple et de la patrie ».

Dans mes conclusions, j'ai voulu souligner que, malgré les évolutions de l'organisation qui n'ont pas toujours été prévues, l'OSCE reste la seule organisation qui offre à ses participants le confort que leur opinion est prise en compte et qu'il y a une plate-forme de dialogue qui contient la réflexion de toutes les questions de la sécurité dans toutes leurs dimensions. Les évolutions institutionnelles et réglementaires du processus de la CSCE ont préfiguré la parution des organisations régionales. Sans son poids idéologique et de perfectionnement institutionnel, "le processus de CSCE" ne pouvait pas et ne peut toujours pas jouer un rôle de premier rang dans la vie politique européenne, comme cela avait été prévu de se produire.

Face aux multiples défis qui se dressent à notre continent, tels que les conflits ethniques et la désintégration des Etats, les états de crise et de tension, avec des effets déstabilisants, le profonde fossé économique entre l'Est et l'Ouest, les mouvements xénophobes et ultra-nationalistes souvent violents, le forum paneuropéen parfois occupait un rôle secondaire et le rôle actif dans tous les problèmes majeurs de continent a été assumé par les institutions d'Europe occidentale et par les structures euro-atlantiques telles que l'OTAN, l'Union Européenne, Conseil de l'Europe. «Le processus de la CSCE» a fourni un cadre général de coopération et de concentration lequel a repris souvent les options et les solutions proposées par ces organisations plus solides et plus actives.

Paradoxalement, l'amélioration du "processus de la CSCE" a été accompagnée par sa marginalisation. Cette évolution s'est produite en grande partie à cause de perceptions contradictoires qui, après l'effondrement du "socialisme réel", l'opinion que l'abolition du Pacte de Varsovie n'a conduit pas à l'abolition de l'OTAN aussi, mais au contraire, il a

maintenu son pouvoir, en essayant d'adaptation aux nouvelles conditions en Europe. La marginalisation de l'OSCE a été accompagné de tentatives de la banaliser, en érodant le procédural et le travail des pays participants intéressés, lesquelles les ont distingués au cours du temps vis-à-vis de mécanismes traditionnels multilatéraux. Certains experts estiment que l'infraction la plus dangereuse qui a eu lieu à cet égard était de déroger au consensus – initié toujours comme une suite à l'accumulation des tensions dans le domaine spécifique de la dimension humaine. En Janvier 1992, le Conseil des ministres des affaires étrangères a décidé que, dans certains cas d'urgence on peut renoncer à la règle de consensus dans la prise de décisions. Ainsi, pour les actions de violation systématique des droits de l'homme, la Yougoslavie a été sanctionnée par la suspension indéfinie des activités de la CSCE. La décision a été prise sans sa participation, sous la formule „consensus moins un”, ce qui signifie, essentiellement, un vote. "Le processus de la CSCE" à dévié, alors, selon certains experts et décideurs politiques, de sa mission de consultation et de coopération.

Les autres pays participants, insatisfaits de l'importance accordée particulièrement à la dimension humaine, ont considéré le forum paneuropéen "un tribunal" qui "bloque les décisions" et "prononce l'excommunication". Au-delà de cette procédure qui, à leur avis, ouvre la porte à des procédures dangereuses, on a peut identifier une apathie des pays petites et moyennes, en particulier dans le Caucase du Sud et Asie Centrale dans le cadre de la CSCE. Ils continuaient à exprimer leur point de vue, mais pratiquement ils n'ont eu pas plus le courage de s'opposer avec fermeté "aux grands".

Marginalisé et banalisé, «le processus CSCE» avait de quelque sorte à payer un prix élevé pour ce qui était l'originalité et sa force: la pleine égalité des droits des Etats participants et leur capacité à agir en conséquence, en utilisant judicieusement la règle de consensus. Si les pays centrales et de l'Europe orientale et ont travaillé et attendu impatiemment d'être acceptés en tant que membres des organisations de l'Europe occidentale et euro-atlantique, qui exerçaient leur attraction grandissante, les Etats d'Asie Centrale et le Caucase du Sud n'ont pas eu cette alternative.

Un renversement dans le destin de "processus de la CSCE» a eu lieu à la fin de la Réunion d'évaluation à Budapest, quand les chefs d'État et de gouvernement des Etats participants ont adopté, en Décembre 1994, des options et des plans d'action, visant à donner un rôle central dans le CSCE dans la construction d'une communauté régionale et stable, unie et libre. Les hauts représentants des 52 États participants ont réaffirmé à cette occasion non

seulement leur engagement envers les principes de l'Acte Final et les dispositions contenues dans d'autres documents de la CSCE, mais aussi leur volonté de donner un nouvel élan politique à l'organisation, en lui permettant à jouer un rôle essentiel pour affronter les défis du monde du XXIe siècle. Pour remplir cette mission, la CSCE est devenue en Janvier 1995, une organisation régionale - l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Dans les domaines économique et environnemental, les Etats participants de l'OSCE ont fait des progrès considérables dans l'application du Document de Bonn, et de la Stratégie de Maastricht. La manière dont les dispositions ont été mises en œuvre par les États participants n'a pas été uniforme, l'application du document lui-même est l'objet de discussions ou même de divergence au sein de l'organisation. Ont été ajoutés aussi certains aspects de tendances centrifuges qui ont eu des conséquences négatives pour le développement économique et sur la stabilité et la sécurité dans l'espace de Vancouver à Vladivostok.

Dans les années quatre-vingt-dix du siècle dernier, la prévention du conflit a été considéré essentiellement comme une activité politico-militaire pour arrêter la guerre entre les Etats. Aujourd'hui, l'approche de prévention des conflits a changé la dynamique, parce que les menaces de sécurité évoluent, et l'événement du 11 Septembre 2001 a servi comme exemple. Toutefois, la situation aujourd'hui est incomparablement meilleure dans l'espace de l'OSCE par rapport de 1990. L'ancre le plus important de la stabilité a été le processus d'élargissement de l'UE et la tentative d'offrir la perspective d'adhésion à cette zone de prospérité et de démocratie. Cette perspective a donné une impulsion remarquable à la poursuite des réformes, ce qui a ouvert la voie à l'établissement d'un climat de confiance dans les différents États individuels et même des régions.

Dans l'hémisphère Nord pour former un consensus général qui exigeait qu'il soit nécessaire pour les Etats de prêter une plus grande attention aux questions liées à la dimension économique et environnementale et de considérer ces aspects étroitement liées à celles circonscrites à la promotion des droits de l'homme, la primauté du droit et la démocratie. Les développements dans l'espace de la CSCE/OSCE ont favorisé la conclusion que la stabilité et la sécurité des Etats sont les mieux assurée par l'existence de gouvernements qui sont légitimées par des processus démocratiques renforcées intérieurement par l'existence de la stabilité interne prévu par la règle de droit et l'existence des institutions qualifiés pour

appliquer la sécurité économique, sociale, environnementale efficaces dans un cadre démocratique et dans la primauté du droit renforcée et légitime.

Dans cette dimension, les Etats ont confirmé une série de principes et les objectifs atteints par le dialogue et le consensus et validés par leur application pratique par les Etats participants:

- la protection des droits économiques des citoyens, en particulier ceux appartenant aux groupes vulnérables, les minorités;
- la lutte contre les causes des conflits et la promotion de mesures visant à réduire la pauvreté, la stimulation de la croissance économique et la réalisation de la stabilité économique généralement<sup>10</sup>;
- la promotion de la «bonne gouvernance» d'une manière globale, en réduisant les différences entre les capacités institutionnelles à différents niveaux;
- l'élaboration d'un système d'intervention pour arrêter la dégénérescence des approches violentes et des conflits sanglants et de déterminer les indicateurs qui peuvent avoir la capacité d'alerte précoce pour prévenir de tels conflits.

L'approche globale et efficace des menaces à la sécurité est un vrai défi en ce sens, parce qu'il faut passer de l'identification des solutions ad hoc, à un autre type de réaction, basée sur une nouvelle "culture de la sécurité" en Europe, illimitée à la pensée conventionnelle. Dans le cadre de cette approche globale, l'OSCE est la seule organisation avec charge politique forte, qui reconnaît que le renforcement de la coopération peut contribuer à renforcer la paix, la prospérité et la sécurité.

Pendant plus de 30 ans, l'organisation a servi, en fait, les gens ordinaires, en essayant d'apporter la mise en œuvre des engagements spécifiques dans des domaines d'intérêt et de sécurité particuliers. L'inclusion et la manière de la prise de décision par consensus peuvent rester, à moyen terme, des aspects importants et d'énormes avantages pour l'OSCE.

---

<sup>10</sup> Le concept n'est pas récent. Le 5 Juin 1947, en s'adressant à l'auditoire de l'Université Harvard, à l'occasion du plan de lancement qui lui portera le nom de renouvellement de l'économie détruite dans la seconde guerre mondiale, le général George C. Marshall a souligné que "pas question de la paix et la stabilité politique, sans la sécurité économique » et que la politique américaine ne devrait pas être dirigée contre un État ou d'une doctrine particulière, mais contre " la faim, la pauvreté, le désespoir et le chaos ".

L'esprit de l'Acte Final d'Helsinki reste valable pour la Roumanie sur deux aspects: l'indivisibilité de la sécurité et le traitement avec le respect des principes de dialogue et la coopération afin d'assurer l'environnement de sécurité. Aucune organisation internationale n'est pas parfaite. Il est nécessaire d'améliorer son efficacité tout en fixant le statut juridique de cette organisation afin d'assurer une planification cohérente, financière et opérationnelle. Compte tenu des conditions internationales dans le monde d'aujourd'hui, les effets de la mondialisation et les conséquences de crises économiques récurrentes, serait difficile de croire que la négociation d'un nouveau Décalogue, dans les conditions actuelles, serait possible.

L'OSCE a toujours été une organisation riche en solutions ingénieuses et souples, mais il ne fonctionnait que veillant à un consensus de tous les Etats participants. Pour les Etats du Sud Caucase et l'Asie Centrale, l'OSCE maintient sa pertinence, en particulier en tant que forum pour la coopération et le dialogue, une école parmi laquelle les options de ces pays pour le choix à atteindre les formules de sécurité les perspectives de développement libres. La contribution et l'expérience de la Roumanie sont très pertinentes, car elles fournissent un modèle de transition, un catalogue d'options, des réalisations et des erreurs, que les États pourraient prendre en compte dans l'analyse de leurs options.

Les États membres ont eu des mandats de négociation qui peuvent donner quelques indications sur les raisons qui ont conduit à la prise de ces engagements et à leur mise en œuvre, y compris la mise en place des institutions qui fournissent l'assistance, mais ils sont restés classés, non publiés à ce moment. Pour ces raisons, les documents originaux, d'intérêt public de l'OSCE énumérés par ordre chronologique à cause de l'analyse de la façon dont le concept de la «sécurité globale» a évolué, représente la principale source d'information, avec l'utilisation intensive de l'expérience personnelle, que ce soit au sein de l'organisation, soit en tant que diplomate roumain accrédité auprès de l'OSCE. On a ajouté à tout cela un certain nombre d'ouvrages de référence.

Ce travail se propose d'apporter une continuation naturelle des approches théoriques de présentation de l'approche de la Roumanie et de son implication au cours de la période de la parution du CSCE/OSCE jusqu'à présent dans la réduction des risques pour la sécurité de ladite région d'intérêt pour la Roumanie, d'une manière structurée, liée aux „piliers” ou aux „dimensions” spécifiques de l'OSCE: la dimension politico-militaire et les risques de sécurité découlant de menaces politiques ou militaires; l'approche des risques ancrée dans l'échec en

ce que concerne la dimension humaine spécifique, les droits de l'homme et les menaces non traditionnelles à la sécurité apparus en particulier après la chute du communisme sur les de continent européen, les risques découlant des aspects économiques de la sécurité.

En ce que concerne la bibliographie, elle est sélective. Outre la littérature de spécialité de CORE ou BASIC, qui ont une approche structurée sur les normes générales de l'OSCE, les opinions sont liées à la façon dont les normes ont été promues et les analyses sur ce sujet sont rares. Peut-être parce que les praticiens qui exploitent ces instruments répondent aux normes de règles et de normes, ce qui a incité une restriction sur la façon d'étude généralement limitée aux documents primaires; cela pourrait être une explication, mais les chrestomathies thématiques ou chronologiques font des références exclusifs aux documents originaux signés et adoptés et présentés dans les annexes. Les outils fournis par les bibliothèques on-line tels que celle de BIDDH peuvent être consultés directement sur les pages Web, mais ces travaux sont non-analytiques, mais plutôt normatives, de donner à ceux qui s'intéressent, la solution "à la carte" d'un menu accessibles à tous.

Les événements récents en Europe, l'émergence de nouvel État du Kosovo, reconnue par de nombreux pays, soulève des questions quant à la viabilité de l'OSCE comme un outil pour le dialogue dans la promotion de la sécurité et la stabilité dans la région. Bien que de plus en plus contestée par plusieurs Etats participants, l'efficacité de l'OSCE est un jalon par son approche globale, et ce travail vient à refléter l'importance de l'organisation dans la configuration des structures de sécurité en Europe et, en particulier, dans la région couverte par le thème de ma thèse.

## Bibliographie

### **A. Des documents des institutions de l'OSCE et de ses partenaires:**

#### **a. Des documents des réunions de haut niveau de l'OSCE (en ordre chronologique):**

1. Actul Final de la Helsinki al Conferinței pentru Securitate și Cooperare în Europa, Helsinki, 1 August 1975 (referire făcută și sub numele de Helsinki 1975);
2. Carta de la Paris pentru noua Europă – documentul suplimentar, Paris 21 noiembrie 1990 (referire făcută și sub numele de Paris 1990), cotă documente OSCE: mcs/1990/11/4045\_en;
3. Documentul CSCE le la Helsinki, „Provocările schimbării”, 9 iulie 1992 1996 (referire făcută și sub numele de Helsinki 1992), cotă documente OSCE: mcs/1992/07/4046\_en;
4. Documentul Final de la Budapesta, 6 decembrie 1994 (referire făcută și sub numele de Budapesta 1994), cotă documente OSCE: mcs/1994/12/4048\_en;
5. Documentul Lisabona, 3 decembrie 1996 (referire făcută și sub numele de Lisabona 1996), cotă documente OSCE: mcs/1996/12/4049\_en;
6. Documentul Istanbul, 19 noiembrie 1999, (referire făcută și sub numele de Istanbul 1999), cotă documente OSCE: mcs/1999/11/4050\_en.

#### **b. Des documents des réunions des Conseils ministériels et d'autres documents connexes (ordre chronologique):**

7. Recomandările finale ale consultărilor de la Helsinki, 8 iunie 1973 (referire făcută și sub numele de Helsinki 1973), cotă documente OSCE: mcs1973/07/4136\_en;
8. Raportul privind concluziile și recomandările reunii Forumul științific CSCE, Hamburg 1980;
9. Documentul final de la Madrid al celei de a doua reuniuni *follow-up*, 6 septembrie 1983 (referire făcută și sub numele de Madrid 1983);

10. Documentul final de la Viena al celei de a treia reuniuni *follow-up*, 15 ianuarie 1989 (referire făcută și sub numele de Viena 1989), cotă documente OSCE: mcs/1989/01/16059\_en;
11. Raportul privind concluziile și recomandările reuniunii privind protecția mediului înconjurător în statele CSCE, Sofia 1989 – Viena 1990;
12. Documentul reuniunii de la Copenhaga al conferinței privind dimensiunea umană a CSCE, 29 iunie 1990, (referire făcută și sub numele de Copenhaga 1990), cotă documente OSCE: odihr/1990/06/13992\_en;
13. Documentul simpozionului de la Cracovia privind moștenirea culturală a statelor participante CSCE, 6 iunie 1991 (referire făcută și sub numele de Cracovia 1991), cotă documente OSCE: doclib/1991/06/23708\_en;
14. Raportul reuniunii CSCE la nivel de experți privind minoritățile naționale, Geneva, 19 iulie 1991 (referire făcută și sub numele de Geneva 1991), cotă documente OSCE: hcmn/1991/07/14125\_en;
15. Documentul reuniunii conferinței de la Moscova privind dimensiunea umană a CSCE, Moscova, 3 octombrie 1991 (referire făcută și sub numele de Moscova 1991), cotă documente OSCE: odihr/1991/10/13995\_ru;
16. Documentul celei de a doua reuniuni a Consiliului CSCE, Praga, 30-31 ianuarie 1992 (referire făcută și sub numele de Praga 1992), cotă documente OSCE: mcs/1992/01/4142\_en;
17. Documentul Final de la Helsinki al celei de a patra reuniuni *follow-up*, Helsinki, 10 iulie 1992 (referire făcută și sub numele de Helsinki 1992), cotă documente OSCE: mcs/1992/07/33077\_en;
18. Documentul celei de a treia reuniuni a Consiliului CSCE, Stockholm, 14-15 decembrie 1992, (referire făcută și sub numele de Stockholm 1992), cotă documente OSCE: mcs/1992/12/4156\_en;
19. Documentul celei de a patra reuniuni a Consiliului CSCE „*CSCE și noua Europă – Securitatea noastră este indivizibilă*”, Roma, 30 noiembrie-1 decembrie 1993 (referire făcută și sub numele de Roma 1993), cotă documente OSCE: mcs/1993/11/4165\_en;
20. Documentul celei de a șasea reuniuni a Consiliului Ministerial, Copenhaga, 18-19 decembrie 1997, (referire făcută și sub numele de Copenhaga 1997), cotă documente OSCE: mcs/1997/12/4167\_en;
21. Documentul celei de a șaptea reuniuni a Consiliului Ministerial, Oslo, 2-3 decembrie 1998, (referire făcută și sub numele de Oslo 1998), cotă documente OSCE: mcs/1998/12/4168\_en;

22. Deciziile celui de al optulea Consiliu Ministerial, Viena, 27-28 noiembrie 2000, (referire făcută și sub numele de Viena 2000), cotă documente OSCE: mcs/2000/11/4170\_en;
23. Documentul celui de al nouălea Consiliu Ministerial, București, 3-4 decembrie 2001, (referire făcută și sub numele de București 2001), cotă documente OSCE: mcs/2001/12/4173\_en;
24. Documentul celui de al zecelea Consiliu Ministerial, Porto, 6-7 decembrie 2002, (referire făcută și sub numele de Porto 2002), cotă documente OSCE: mcs/2002/12/4174\_en;
25. Documentul celui de al unsprezecelea Consiliu Ministerial, Maastricht, 1-2 decembrie 2003, (referire făcută și sub numele de Maastricht 2003), cotă documente OSCE: mcs/2003/12/4175\_en;
26. Documentul Strategiei OSCE pentru dimensiunea economică și de mediu, Maastricht, 1-2 decembrie 2003, cotă documente OSCE: MC (11).JOUR/2, Anexa 1;
27. Documentul celui de al doisprezecelea Consiliu Ministerial, Sofia, 6-7 decembrie 2004, (referire făcută și sub numele de Sofia 2004), cotă documente OSCE: MC.DEL/68/04;
28. Declarația președintelui în exercițiu a OSCE a Sloveniei, cotă documente OSCE: MC (13).Jour/2 din 6 decembrie 2005, i pachetul de documente și decizii, cote documente OSCE: MC.DOC/1-18/05 din 6 decembrie 2005;
29. Documentul celui de al paisprezecelea Consiliu Ministerial, Bruxelles, 5 decembrie 2006, cotă documente OSCE: MC14EW79 și MC.DOC/1-6/06 din 5 decembrie 2006; Deciziile Consiliului Ministerial, Bruxelles, 5 decembrie 2006, cote documente OSCE: MC.DEC/2-21/06;
30. Documentul celui de al cincisprezecelea Consiliu Ministerial, Madrid, 29-30 noiembrie 2007, cotă documente OSCE: MC15EW72;
31. Documentul celui de al șaisprezecelea Consiliu Ministerial, Helsinki, 5 decembrie 2008, cotă documente OSCE: MC16EW60;
32. Decizia celui de al șaptesprezecelea Consiliu Ministerial, Atena, 1-2 decembrie 2009: „*Reconfirm-Review-Reinvigorate Security and Cooperation from Vancouver to Vladivostok*”, cotă documente OSCE: MC.DOC/1/09 din 2 decembrie 2009;

**c. Les décisions du Conseil permanent, du Comité des seigneurs et d'autres événements de l'OSCE (ordre chronologique):**

33. Decizia Nr. 243/23 iulie 1998, a celei de-a 179-a reuniuni plenare a Consiliului Permanent al OSCE, PC.DEC/243, privind înființarea Centrului OSCE de la Alma-Ata;

34. Decizia Nr. 244/23 iulie 1998, a celei de-a 179-a reuniuni plenare a Consiliului Permanent al OSCE, PC.DEC/244, privind înființarea Centrului OSCE de la Așhabad;
35. Decizia Nr. 245/23 iulie 1998, a celei de-a 179-a reuniuni plenare a Consiliului Permanent al OSCE, PC.DEC/245, privind înființarea Centrului OSCE de la Bișkek;
36. Decizia Nr. 314/22 iulie 1998, a celei de-a 241-a reuniuni plenare a Consiliului Permanent al OSCE, PC.DEC/314, privind înființarea Centrului OSCE de la Erevan;
37. Decizia Nr. 318/22 iulie 1998, a celei de-a 241-a reuniuni plenare a Consiliului Permanent al OSCE, PC.DEC/318, privind înființarea Centrului OSCE de la Baku;
38. Decizia Nr. 797/21 iunie 2007, a celei de-a 671-a reuniuni plenare a Consiliului Permanent al OSCE, PC.DEC/797, privind înființarea Centrului OSCE de la Astana;
39. Decizia Nr. 852/19 iunie 2008, a celei de-a 717-a reuniuni plenare a Consiliului Permanent al OSCE, PC.DEC/852, privind înființarea Centrului OSCE din Tadjikistan;
40. ***Raportul celui de-al doilea seminar pregătitor al Forumului Economic și de Mediu – „Managementul resurselor de apă”***, Zaragoza, Spania, 13-15 martie 2007, cota documente OSCE: SEC.GAL/72/0718 aprilie 2007, în limba engleză;
41. ***„Noile amenințări la adresa securității în cadrul dimensiunii economice și de mediu a OSCE”*** – Raport UNECE către cel de-al 11-lea Forum Economic OSCE – Praga, 20-23 mai 2003, EF.DEL/2/03, 13 mai 2003, în limba engleză, pg 10;
42. Raport al Comisiei Economice ONU pentru Europa ***„Noi amenințări la adresa securității în dimensiunea economică și de mediu”***, Forumul Economic al OSCE, Praga, pag 5, cota OSCE: EF.DEL/2/03/13 mai 2003.

#### **d. Des documents des organisations partenaires de l'OSCE**

43. ***Tratatul de la Paris privind înființarea Comunității Europene a Cărbunelui și Oțelului***, semnat la 18 aprilie 1951 de Belgia, Franța, R.F. a Germaniei, Italia, Luxemburg, Regatul Țărilor de Jos;
44. ***Tratatul de la Roma privind înființarea Comunității Economice Europene***, semnat la 25 martie 1957, semnat la 18 aprilie 1951 de Belgia, Franța, R.F. a Germaniei, Italia, Luxemburg, Regatul Țărilor de Jos;
45. ***„Noile amenințări la adresa securității în cadrul dimensiunii economice și de mediu a OSCE”*** – Raport UNECE către cel de-al 11-lea Forum Economic OSCE – Praga, 20-23 mai 2003, cota documente OSCE: EF.DEL/2/03, 13 mai 2003, în limba engleză;

**e. Les interventions des personnalités impliquées dans le travail de l'OSCE:**

46. Intervenția Cancelarului Germaniei Helmut Kohl la cel de-al Doilea Summit al CSCE, Paris, 19- 21 noiembrie 1990, cota documente OSCE: **CSCE/SM/1990/15833\_en**;
47. Intervenția Președintelui SUA George Bush la cel de-al Doilea Summit al CSCE, Paris, 19-21 noiembrie 1990, cota documente OSCE: **CSCE/SM/1990/15834\_en**;
48. Intervenția Președintelui URSS Mihail Gorbaciov la cel de-al Doilea Summit al CSCE, Paris, 19-21 noiembrie 1990, cota documente OSCE: **CSCE/SM/1990/15835\_en**.

**B. Ouvrages généraux:**

49. Henri Kissinger, **Diplomatia**, traducere din limba engleză, Editura All, București, 1998.
50. Valentin Lipatti, **România și Organizația pentru Securitate și Cooperare în Europa în Integrarea europeană – prioritate în politica externă a României**, Editura Fundației „România de Mâine”, București, 1996.
51. xxx, **Doctrine politico-militare**, partea a VI-a, Securitate națională și Euroatlantică, Editura Universității Naționale de Apărare, București, 2004.
52. xxx, „**Pagini din Diplomatia României („semper fidelis patriae”)**”, Volumul I, elaborat de Asociația Ambasadorilor și Diplomaților de Carieră din România, Editura Junimea, Iași, 2009.
53. Nistor, Ionuț; Nistor, Paul (coordonatori) **Relații Internaționale. Lumea Diplomatiei, Lumea Conflictului**, Editura Pim, Iași 2009.
54. Opris, Petre **Criza poloneză de la începutul anilor 1980. Reacția conducerii PCR**, Editura Universității Petrol - Gaze, Ploiești 2008.
55. Opris, Petre **România în Organizația Tratatului de la Varșovia (1955-1991)**, Editura Militară, București 2008.
56. Denize, Eugen **România sub Nicolae Ceaușescu**, vol. 3, Editura Casa Radio, București 2002.
57. Banu Luminița; Banu, Florian **Alexandru Drăghici la ora naționalismului. Popularizarea Declarației din aprilie 1964 în structurile MAI**, „Caietele CNSAS”, Anul II, Nr. 1 (3)/2009, Editura CNSAS, București 2010.
58. Bodeanu, Denisa, **Din culisele unei misiuni eşuate. Vizita întreprinsă în primăvara anului 1987 în S.U.A. de reprezentanții cultelor din România**, „Caietele CNSAS”, Anul 1, Nr. 1/2008, Editura CNSAS, București 2008.

59. Neagoe-Pleșa, Elis , *Starea de spirit a populației din România în timpul evenimentelor din Cehoslovacia (1968)*, „Caietele CNSAS”, Anul 1, Nr. 2/2008, Editura CNSAS, București 2008.
60. Comisia Prezidențială pentru Analiza Dictaturii Comuniste din România, *Raportul Final*, București 2006.
61. Banu Florian, Țăranu Liviu, *Aprilie 1964 Primăvara de la București, Cum s-a adoptat „Declarația de independență” a României*, Editura Enciclopedică, București 2004.
62. Betea, Lavinia *Comunicare și Discurs în „Limba de Lemn” a regimului comunist*, [http://philosophy.uaic.ro/site/philosophy/Argumentum\\_nr\\_3\\_2004-2005\\_Cap.III.pdf](http://philosophy.uaic.ro/site/philosophy/Argumentum_nr_3_2004-2005_Cap.III.pdf), accesat la 25.03.2011.
63. Cernat, Paul; Manolescu, Ion; Mitchievici, Angelo; Stanomir, Ioan *Explorări în comunismul românesc*, vol. 2, Editura Polirom, Iași 2004
64. Judt, Tony - *Epoca Postbelică. O istorie a Europei de după 1945*, Editura Polirom, Iași 2008.

### C. Ouvrages spéciaux:

65. Asmus, Ron D. - *Opening NATO's Door, How the Alliance remade itself for a New Era* Columbia University Press, New York, 2002,
66. Barry, Robert - *The OSCE: A Forgotten Transatlantic Security Organization?*, Raport de cercetare Nr. 2003.3 publicat de Consiliul pentru Informații de Securitate Americano-Britanic (BASIC), Londra, iulie 2002, pg. 22-25;
67. Bogdan, Radu, *România și procesul securității europene, de la Helsinki la Viena*, Editura Politică, București 1988.
68. Brill Olcott, Martha – *Promovarea democrației în Asia Centrală: de la mari așteptări la deziluzii*, (titlul în original), în volumul “*The Quandaries of Promoting Democracy in Central Asia: Experiences and Perspectives from Europe and the USA*” - Raport la seminarul transatlantic al Centrului pentru cercetarea OSCE, Hamburg, februarie 2007, sub îngrijirea prof. Anna Kreikemeyer și prof. Wolfgang Zellner, pg. 7-35;
69. Cismas, Ioana - *OSCE – Acknowledging its social construction and the consequences thereof*, raport prezentat la cea de-a șasea Conferină pan-europeană în domeniul relațiilor internaționale, Torino, 12-15 septembrie 2007, Institutul de Studii Internaționale, Geneva, capitolul II, pg 14-20;

70. Filip, Anda și Stanescu, Marin - ***Romania and the OSCE***, Document ocazional al Centrului pentru cercetarea OSCE-CORE, Hamburg, noiembrie 1998, sub îngrijirea prof. Wolfgang Zellner, pg 89-95;
71. Ghebali, Victor – Yves - ***Growing Pains at the OSCE: The Rise and Fall of Russia's Pan-European Expectations***, Cambridge “Review of International Affairs”, Vol. 18, Nr. 3, 2005.
72. Lipatti, Valentin (coordonator) ***Actul final a CSCE și Europa de azi***, Editura Fundației „România de Mâine”, București 1995.
73. van Moeurs, Wim – ***Beyound EU enlargement***, Editura Fundației Bertelsmann, 2001;
74. Rahr, Alexander – ***Edineniye Evrop***” (***Unificarea Europei***), cotidianul IZVESTIYA, Nr. 140/1111/28155, , 2 august 2010, ediția de la Kiev (și în varianta internet [www.izvestia.com.ua](http://www.izvestia.com.ua));
75. Sauliuc, Adriana și Chifu, Iulian ***Securitatea europeană în dezbaterea OSCE înaintea formului de la Corfu***, „Buletinul Centrului pentru prevenirea conflictelor și alertă timpurie”, București, iulie 2009;
76. Vlad, Constantin (Coordonator), ***România și Securitatea Europeană***, Editura Politică, București 1981.
77. Zagorski, Andrei – „*The clash between Moscow and the Human Dimension at the CSCE: from Vienna to Copenhagen*”, Anuarul CORE, pg 14-60, Hamburg 2005.
78. xxx, The International Helsinki Federation for Human Rights ***Romania: enemy of its own people***, A report prepared for the CSCE Human Rights Conference in Paris, Viena, Austria, June 1989.
79. xxx, ***Evaluare actualizată a operațiunilor de teren ale OSCE***, în limba engleză, OSCE, Centrul de Prevenire a Conflictelor, cotă documente OSCE SEC.GAL/182/08 din 30 septembrie 2008, pg 32-57, pg 78-79, pg 85-88;
80. xxx, ***Romania's Chairmanship of the OSCE – Hearing before the Commission on Security and Cooperation in Europe***, Buletin al Congresului SUA, Congresul al o sută șaptelea, Prima sesiune, editat și tipărit pentru uzul Comisiei pentru securitate și cooperare în Europa, 31 octombrie 2001, cota bibliotecii Congresului american [CSCE 107-1-7], pg. 2-12.

#### **D. La Presse – La collection „Scînteia”**

81. 1954: februarie, iulie;
82. 1966: ianuarie, iulie;

83. 1972: noiembrie, decembrie;
84. 1973: ianuarie-iulie, septembrie-decembrie;
85. 1974: februarie, aprilie, iulie;
86. 1975: februarie, iunie, iulie, august;
87. 1977: iunie, octombrie-decembrie;
88. 1978: martie, iunie, iulie, octombrie, noiembrie;
89. 1979: februarie, martie;
90. 1980: februarie, martie, septembrie-decembrie;
91. 1981: ianuarie, februarie, mai-iulie, noiembrie, decembrie;
92. 1982: februarie;
93. 1983: aprilie, mai, septembrie;
94. 1984: ianuarie, martie-mai, decembrie;
95. 1985: ianuarie, iunie, septembrie, octombrie;
96. 1986: februarie, martie, mai, iulie, septembrie;
97. 1988: aprilie-iulie;
98. 1989: octombrie-decembrie.